

Dossier de presse

Rythmes scolaires

1. Communiqué de presse
« La FCPE exige la semaine scolaire de quatre jours et demi avec le mercredi matin »
2. Exemples - La semaine de quatre jours et demi : c'est possible
3. Conseils aux parents pour mener à bien la procédure
4. Textes réglementaires pour modifier la semaine scolaire
5. Pics de vigilance
5. Texte FCPE sur les rythmes scolaires
6. Bibliographie

3 février 2009



Communiqué de presse

3 février 2009

La FCPE exige la semaine scolaire de quatre jours et demi avec le mercredi matin

Contact Presse
Laurence GUILLERMOU
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

Une seconde rentrée scolaire avec une semaine sur quatre jours revient à renoncer au respect des besoins et des rythmes des enfants.

La FCPE lance une campagne nationale pour que les parents d'élèves élus mettent à l'ordre du jour des conseils d'école du deuxième trimestre la réorganisation de la semaine scolaire.

Elle appelle les parents à se concerter avec les villes, les équipes pédagogiques, les inspections académiques, les associations complémentaires de l'école pour proposer une semaine sur quatre jours et demi avec cours le mercredi matin, et un temps scolaire quotidien qui n'excède pas 5 heures.

Cette nouvelle organisation de la semaine permet l'adaptation de la journée de classe aux rythmes des élèves. Les pics de vigilance des élèves qui se situent en fin de matinée et en fin d'après midi seront enfin pris en compte. Le temps d'accueil du matin, la pause méridienne et l'après classe seront ainsi repensés.

Cette réorganisation de la semaine participe à la lutte contre l'échec scolaire.

La FCPE rappelle que le système éducatif français impose aux enfants les journées de classe les plus longues d'Europe sur l'année scolaire la plus courte.

Semaine de quatre jours et demi : c'est possible

Académie de Bordeaux

En Dordogne, l'année dernière, la moitié des écoles du département avait classe le mercredi matin.

Département des Landes : environ 10% des écoles ont exprimé le souhait de revenir à une organisation à quatre jours et demi (classe le mercredi matin).

Le Conseil général des Landes a envoyé le 5 juin 2008 une lettre à Xavier Darcos, dont le contenu a été repris dans une motion le 16 juin 2008 demandant au gouvernement de rétablir la semaine de 4,5 jours comme règle de droit commun et d'interdire réellement les journées de plus de six heures de travail pour tous les élèves (puisque de fait elles les dépassent avec l'aide individualisée).

Académie de Caen

Département du Calvados

Pour l'année scolaire 2009/2010, à Dozulé, la FCPE a engagé une réflexion pour modifier le calendrier de la semaine avec questionnaire aux familles.

Académie de Lille

Département du Pas-de-Calais

Arras :

Ecole Voltaire : 8 h 50 - 11 h 50 et 13 h 45 - 16 h, lundi, mardi, jeudi et vendredi, plus le mercredi matin. Pour cette école placée en réseau d'éducation prioritaire (REP), les cours de soutien ont lieu, quotidiennement, de 16 h à 17 h. Parallèlement, pour ne pas stigmatiser ces élèves, des ateliers sportifs et culturels sont organisés avec des animateurs de la ville d'Arras. Cette organisation a été précédée d'une concertation avec les familles en mai et juin 2008. Un conseil d'école extraordinaire a ensuite eu lieu, avec 87% de suffrages favorables à la semaine sur 5 jours.

Département du Nord

Lille : la ville de Lille défend un modèle sur 5 jours avec seulement 5 heures de cours par jour. Les enfants auraient une pause méridienne plus importante, ce qui permettrait de concentrer les apprentissages aux heures où ils sont les plus attentifs (vers 11h le matin et vers 16h30 l'après-midi), avec des activités organisées par la ville.

La Ville a demandé à l'inspection académique du Nord de mettre en place un groupe de travail permanent sur les rythmes.

Actuellement, à Lille, deux écoles ont classe le mercredi matin depuis 1995 : l'école maternelle Philippe de Comines et l'école élémentaire Victor Duruy.

Le lundi et le jeudi, les élèves ont 4 heures de classe le matin puis ont 2 heures d'activités périscolaires. Le mardi et le vendredi, ils ont 4 heures de classe le matin et 2 heures l'après-midi. Le mercredi, ils ont 4 heures de classe le matin.

Chaque année, ces deux écoles doivent à nouveau solliciter une dérogation auprès de l'IA pour maintenir cet emploi du temps.

Académie de Limoges

Département de la Haute-Vienne : jusqu'en juin 2008, sur 260 écoles, 85 étaient à 4 jours, 87 étaient à 5 jours avec le mercredi matin, 88 avaient classe le samedi matin.

Actuellement, il n'y a plus que 3 écoles qui fonctionnent le mercredi matin avec 2h pour le soutien, toutes les autres étant à 4 jours.

Académie de Lyon

Département de l'Ain : à Bourg en Bresse, les écoles qui fonctionnaient en semaine de 4,5 jours sont organisées sur 4 jours depuis la rentrée. Lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2008-2009, la mairie a annoncé qu'elle étudiait une autre répartition, pour éventuellement revenir à 4,5 jours.

Académie de Nice

Département des Alpes-Maritimes :

Jusqu'à la rentrée 2008, l'ensemble des écoles de Valbonne était sur un mode 4 jours et demi. La répartition était la suivante : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-16h30 avec une pause déjeuner de 2h, mercredi matin de 8h30 à 11h30.

Académie d'Orléans Tours

Département d'Eure-et-Loir

Les écoles de Luisant sont passées de 4 jours et demi – avec cours le mercredi matin - à une semaine de 4 jours.

Ces écoles ont connu toutes les configurations en quelques années : école le samedi matin, puis école le mercredi matin et maintenant école sur 4 jours.

Académie de Paris

L'école élémentaire d'application Houdon (15, rue Houdon 75018 Paris) avait un aménagement des rythmes scolaire sur 4 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi), avec cours tous les matins jusqu'à 13 heures et une collation pour couper la matinée, activité physique, manuelle et jeux l'après-midi, après le déjeuner... L'école est passée à 4 jours depuis la rentrée 2008, avec des cours l'après-midi et des activités pendant la coupure déjeuner.

Il n'y a pas de discussion avec l'inspection académique au sujet des rythmes scolaires à Paris pour l'instant.

Académie de Poitiers

Département de la Vienne : deux écoles sur cinq fonctionnent sur 9 demi-journées de classe par semaine. En effet, pour 42,1% des communes des dérogations ont été accordées (partout où l'avis du conseil d'école et celui de la municipalité allaient dans le même sens). Ces dérogations concernent essentiellement les agglomérations (ex. Poitiers, Montmorillon).

Département des Deux-Sèvres : l'Inspection académique a accepté un certain nombre de demandes de dérogation votées par les conseils d'école en juin 2008, laissant ainsi la possibilité à certaines écoles d'adopter la semaine de 4 jours et demi. Il semble que sur 310 écoles (97%) ont une semaine de quatre jours, 9 écoles sont sur neuf demi-journées dans ce département.

Académie de Rennes

Département du Finistère

Brest (en cours de réflexion) : Une concertation a été lancée du 16 au 30 mai 2008 par la ville qui est favorable à une semaine de quatre jours et demi. Les écoles sont actuellement en semaine de quatre jours, mais le débat n'est pas terminé.

Département du Morbihan : les demandes de dérogation faites par les conseils d'école ont été refusées. Le calendrier des animations pédagogiques à destination des enseignants le mercredi matin a été mis en avant pour motiver le refus

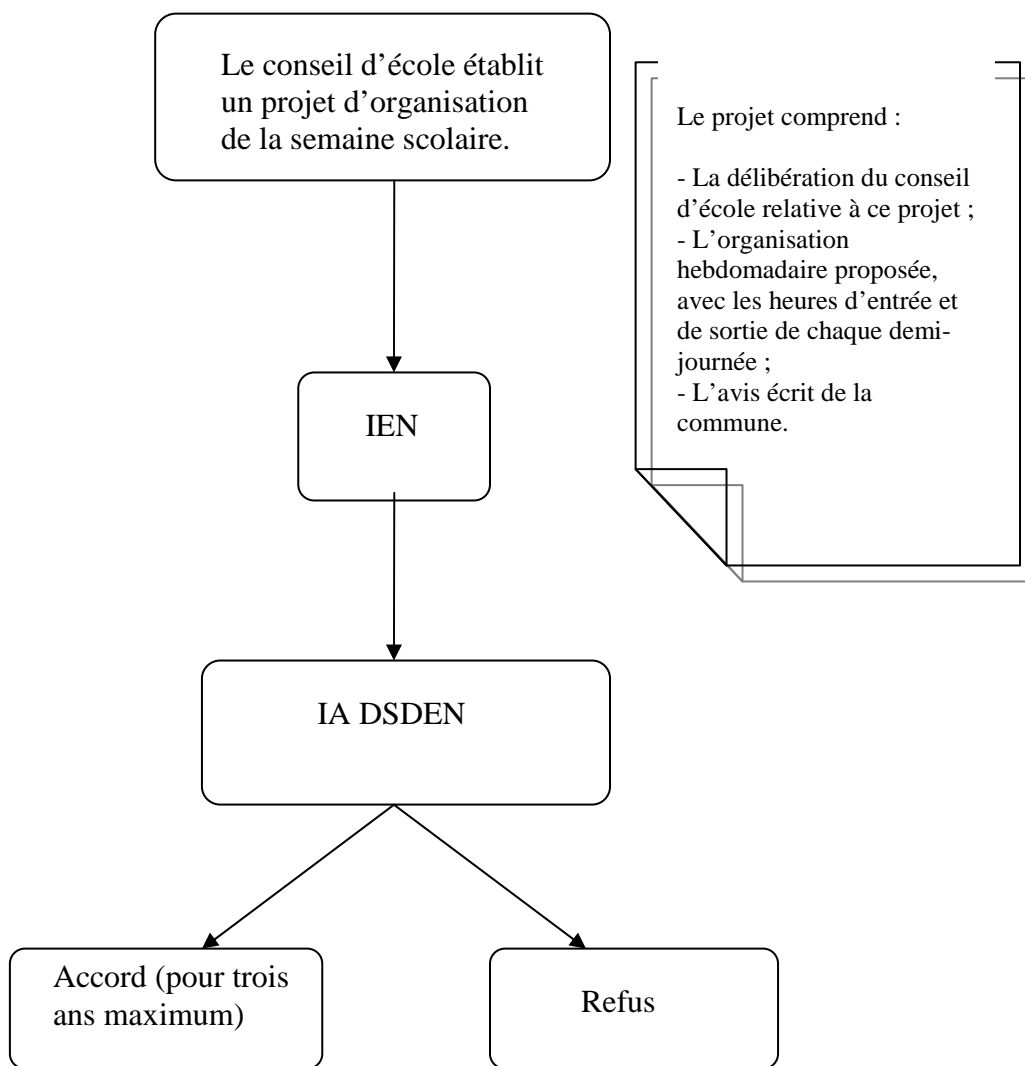
Académie de Toulouse

Département de Haute-Garonne

Toulouse : 193 écoles de la ville fonctionnent sur une semaine de 4 jours et demi avec le mercredi matin.

La pause méridienne de 1 heure et demie est organisée, selon les écoles, entre 11h30 et 14h30. Des centres de loisirs associés à l'école organisent les activités pendant la pause méridienne et après l'école.

Conseils aux parents pour mener à bien la procédure



Textes réglementaires pour modifier la semaine scolaire

Cadre général

Texte de référence : article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié, circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008

La durée hebdomadaire de la scolarité est fixée à vingt-quatre heures organisées à raison de six heures par jour maximum.

Les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée qui s'ajoutent aux vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaire obligatoires pour tous selon les modalités définies par le projet d'école.

Dans le cadre de cette organisation du temps scolaire, l'amplitude d'ouverture des écoles doit permettre d'organiser l'enseignement obligatoire et l'aide personnalisée.

Aucune heure d'enseignement ne peut être organisée le samedi. La durée de la semaine scolaire ne peut être supérieure à plus de neuf demi-journées. La journée ne peut comporter plus de six heures d'enseignement (hors aide personnalisée).

Organisation

Texte de référence : article 10 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié, circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008

La semaine scolaire peut être organisée selon plusieurs modalités :

- à raison de six heures par jour, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- sur quatre jours et demi, c'est-à-dire les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi, en réduisant la durée des journées scolaires à moins de six heures.
- tout autre aménagement dans les limites citées précédemment.

Procédure

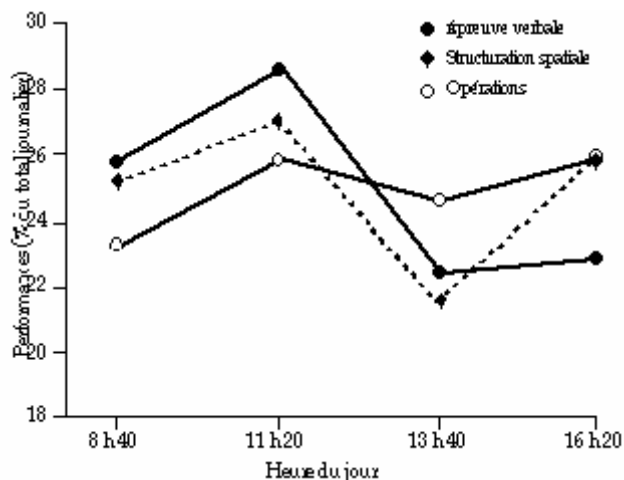
Texte de référence : article 10-1 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié, Circulaire n° 2008-082 du 5 juin 2008

Sur proposition du conseil d'école, avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré, après consultation de la commune dans laquelle est située l'école, et du conseil départemental de l'Éducation nationale, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale peut adopter une organisation de la semaine scolaire autre que la semaine de 4 jours.

Pics de vigilance

Etude INSERM

Variations journalières des performances d'élèves âgés de 10-11 ans à trois épreuves (verbales, structuration spatiale, calcul rapide/additions) (d'après Testu, 1994) :



Les experts conseillent de tenir compte de la rythmicité de la vigilance pour organiser la journée scolaire. Ainsi il est préférable de réserver les créneaux horaires définis comme étant les plus favorables (fin de matinée/ milieu d'après-midi), à des apprentissages nouveaux nécessitant de l'attention, et, à l'inverse, d'occuper les moments moins favorables à des activités d'entretien des connaissances ou à caractère plus ludique.

Il apparaît essentiel de ne pas placer en début d'après-midi des matières fondamentales qui nécessitent une vigilance importante chez l'élève. Cette recommandation est d'autant plus importante à respecter dans les zones sensibles (ou zones d'éducation prioritaire, ZEP) où les difficultés scolaires sont généralement plus fréquentes. On sait en effet que le niveau scolaire, mais aussi la motivation, la nature de la tâche et le stade d'apprentissage influent sur les rythmes journaliers des performances intellectuelles des enfants.

Rythmes hebdomadaires

D'après les données de quelques études françaises, il apparaît qu'au cours de la semaine scolaire traditionnelle (4 jours), le profil "classique" journalier du rythme intellectuel est observé tous les jours sauf le lundi, où les performances sont les moins bonnes. Cependant, là aussi, on observe des différences selon la classe à laquelle appartient l'élève (plus haut niveau de vigilance le jeudi après-midi chez les enfants du cours préparatoire, et le vendredi matin chez ceux du cours élémentaire). Pour tous les élèves, quel que soit leur âge, la coupure du week end semble se répercuter négativement sur le jour qui suit.



Texte de la FCPE sur les rythmes

L'aménagement des rythmes scolaires reste à faire

La question des rythmes scolaires ne peut pas s'arrêter à la simple suppression du samedi matin. Idéalement, l'organisation du temps scolaire doit avant tout prendre en compte l'intérêt de l'enfant et non uniquement celui des adultes, même si dans les faits on peut tendre vers un compromis mûrement réfléchi entre l'intérêt des enfants et l'emploi du temps des adultes. Car ce qui est en jeu, c'est la disponibilité de l'élève dans ses activités quotidiennes quelles qu'elles soient.

Penser l'organisation de la journée, le rythme hebdomadaire, la périodicité des vacances dans le seul objectif de l'intérêt de l'enfant en prenant en compte ses différents temps de vie (scolaire, familial et associatif) est indispensable et décisif pour éviter la fatigue scolaire et favoriser les apprentissages. C'est une revendication ancienne et essentielle de la FCPE.

Pourtant, la suppression à la rentrée 2008 de la classe le samedi matin à l'école primaire a généralisé de fait la semaine de quatre jours : l'organisation hebdomadaire la moins respectueuse des rythmes chronobiologiques des enfants. En effet, depuis de très nombreuses années, les chronobiologistes et chronopsychologues qui étudient cette question ont mis en évidence le fait que cette organisation est la plus fatigante pour les enfants et que, de ce fait, elle est peu propice aux apprentissages, en particulier pour les élèves les plus fragiles.

Ainsi, François Testu, professeur de psychologie à l'Université François Rabelais de Tours, dénonce les « effets catastrophiques de [la semaine de] quatre jours secs. Un week-end a sur les enfants (surtout ceux qui subissent les rythmes de leurs parents qui n'ont pas d'occupations) des conséquences qui durent jusqu'au lundi, voire mardi midi. Ils ont du mal à se remettre au travail. Le vendredi est perturbé à cause d'un phénomène d'aspiration (l'attente du samedi). La semaine des quatre jours casse le rythme des enfants. » Elle perturbe, en effet, davantage les enfants, car ils subissent deux coupures dans leur rythme de vie et d'apprentissage : le jeudi matin reproduisant le même scénario que celui du lundi. Ils ont alors à deux reprises du mal à se réapproprier des comportements d'apprentissage.

Les experts réunis par l'INSERM ont également convenu en 2001 qu'il fallait éviter de mettre en place la semaine de quatre jours car « aucun résultat ne plaidait en sa faveur ».

En outre, l'organisation sur quatre jours impose aux enfants six heures de classe par jour afin d'atteindre les 24 heures hebdomadaires légales. Cette longueur excessive des journées perturbe encore plus les apprentissages pour des enfants de moins de huit ans et en particulier pour ceux qui sont les plus fragiles.

La FCPE a toujours condamné sans équivoque la semaine de quatre jours et défendu un aménagement respectueux des rythmes des enfants. Elle considère donc que la semaine continue de cinq jours (semaine avec classe le mercredi matin au lieu du samedi matin) peut constituer une réponse alternative conforme aux aspirations sociales des adultes et respectueuse des besoins des enfants.

Rappelons par ailleurs que la coupure du milieu de semaine (initialement le jeudi) a été mise en place pour permettre aux enfants de suivre une instruction religieuse, et non parce qu'une journée d'interruption du travail scolaire en milieu de semaine s'imposait pédagogiquement ! Or, le tribunal administratif de Clermont Ferrant a récemment statué que la classe le mercredi matin est compatible avec le catéchisme...

Le choix du ministre de l'Education nationale en faveur de la semaine de quatre jours a été manifeste même s'il n'a cessé de prétendre le contraire. Xavier Darcos a clamé sa préférence « personnelle » pour la semaine continue, mais n'a pas cherché un instant à l'imposer dans les textes ni à en favoriser la mise en place. L'organisation sur quatre jours est la règle, avec possibilité d'y déroger selon une procédure qui n'a jamais été explicitée ni facilitée.

Le ministre prétend s'en être remis aux conseils d'école alors que ceux-ci n'ont pas été informés de la possibilité de se prononcer, pas plus qu'ils n'ont eu le temps d'en discuter au vu de la rapidité de l'application de la décision. L'incapacité des conseils d'école à se saisir de cette question a écarté de fait les parents d'élèves de la discussion, lorsqu'elle a eu lieu. Et lorsque malgré tout députés, maires et parents ont demandé le passage au mercredi matin, nombreux ont été ceux qui se sont vu opposer une fin de non recevoir, les inspecteurs n'ayant aucune consigne permettant effectivement d'organiser ce temps plus harmonieux permettant des journées plus courtes.

En supprimant la classe le samedi matin, le ministre a pris une décision qu'il a justifiée par les aspirations des parents. Cependant, il a surtout décidé la suppression de 72h de classe annuelles et leur transformation en aide individualisée ponctuelle aux élèves en difficulté, permettant de préparer la suppression des RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), dont il entend démontrer l'inutilité suite au faux doublon ainsi créé. Le passage de 26h à 24h par semaine - réparties sur cinq

jours - aurait pu s'accompagner d'un calendrier annuel allongé (comme dans les 25% d'écoles fonctionnant sur quatre jours avant la réforme).

La suppression « sèche » du samedi matin en classe ne s'est donc accompagnée d'aucun des préalables que la FCPE jugeait indispensables : pas de réflexion approfondie ; pas de concertation avec les parents, les collectivités et tous les partenaires de la communauté éducative ; pas de projet intégrant l'aménagement de la journée, de la semaine, de l'année et intégrant les rythmes de vie de l'enfant en fonction des contraintes locales et dans le cadre d'un projet éducatif local ; pas non plus de recherche d'une harmonisation entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Il n'en demeure pas moins qu'existe une possibilité de déroger à l'organisation sur quatre jours. Les parents d'élèves doivent s'en saisir dans chaque école pour qu'enfin, l'enfant soit considéré dans sa globalité et que le temps scolaire soit intégré simplement comme l'un des temps de sa vie. La nécessité de prendre en compte les besoins prioritaires et spécifiques des enfants devrait être une évidence aussi bien en maternelle qu'à l'école élémentaire. Aménager leurs rythmes de vie, c'est intégrer tous ces temps : temps familial, temps scolaire, temps périscolaire, temps personnel, temps libre. Ce dernier est un temps social, porteur de valeurs nouvelles et créateur de nouveaux rapports sociaux.

Cette réflexion doit être l'occasion d'un réaménagement global des rythmes scolaires, au cours duquel la priorité doit être donnée à l'organisation de la journée, conformément à l'avis de tous les scientifiques spécialistes de ces questions. En outre, un aménagement équilibré du temps quotidien doit également s'inscrire dans un projet local et tenir compte des situations et des spécificités locales.

L'organisation idéale d'une journée respectueuse des rythmes de l'enfant tient compte des temps forts de vigilance, des temps de moindre capacité de concentration intellectuelle, et introduit des plages de repos et de sommeil, des moments de découverte de soi.

L'organisation de l'activité des enfants doit être fondée sur l'alternance activité intellectuelle/activité physique, activité d'apprentissage/activité d'expression et de communication tout en diversifiant les supports et les formes de travail. En particulier, la tranche horaire du début d'après-midi doit être consacrée à des activités de détente mobilisant une moins grande capacité d'attention. Il faut que l'Ecole primaire toute entière s'inspire de l'effort significatif réalisé dans les classes maternelles, pour prendre en compte les besoins de repos des plus petits et pour favoriser des temps de détente, de relaxation collective, pour les plus grands

Repenser la journée scolaire, c'est penser la journée de l'enfant dans sa globalité : de l'accueil, jusqu'à la garderie du soir (ou l'étude) en passant par la cantine et la journée de classe : pour l'enfant cette journée fait un tout ! C'est aussi tenir compte

du lieu où les enfants vivent (zone urbaine ou zone rurale...) du temps du transport scolaire parfois relativement long auquel ils sont soumis ; c'est favoriser le développement des modalités d'accueil qui permettent d'assouplir l'heure d'entrée en classe ; c'est réfléchir à l'aménagement diversifié des espaces, de façon à dégager des moments où l'enfant, en fonction de ses besoins, peut se détendre notamment après le repas.

Enfin, le choix de la suppression du samedi matin ne tient aucun compte du fait qu'il s'agissait du seul jour où beaucoup de parents disponibles pouvaient se rendre à l'école, rencontrer les enseignants, organiser des temps conviviaux qui permettaient à tous de rentrer dans l'école. Ces temps de rencontre n'ont pas été préservés ni organisés.

Au contraire, il n'y a plus aucune activité collective le samedi matin, ce qui ne tient compte ni de la situation des nombreux parents qui travaillent ce jour-là, ni de l'intérêt éducatif de ces activités.

La FCPE continue de défendre la semaine continue, avec une articulation pensée entre la période de classe du mercredi matin, les activités diverses de l'après-midi (centres de loisirs), le sport scolaire, les transports scolaires, la restauration... afin de faciliter le passage de l'un à l'autre.

Elle appelle tous les parents d'élèves à se saisir de cette question essentielle pour leurs enfants et à argumenter en conseil d'école, auprès des municipalités et des autorités de l'Education nationale pour que soit généralisée la semaine continue.

Janvier 2009

Bibliographie

Une série d'articles consultables sur le site www.eduquerensemble.fr, le site du conseil scientifique de la FCPE :

- *Rythmes biologiques et espaces chez l'enfant. Ontogénèse et régulations*, par Hubert Montagner ;
- *Suppression du samedi matin : pour qui et pour faire quoi ?* Par François Testu ;
- *Présentation sommaire de propositions sur l'aménagement du temps scolaire à l'Ecole primaire à partir des données de la chronobiologie et de la chronopsychologie*, par Hubert Montagner ;
- *Samedi sans école : treize millions d'heures perdues*, par "Le club par l'Ecole" ;
- *Les rythmicités psychologiques de l'enfant* par François Testu.

L'enfant, la vraie question de l'Ecole, sous la direction de Hubert Montagner, éditions Odile Jacob, 2002. Cet ouvrage est issu d'un colloque organisé par la FCPE en 2001.

L'organisation du temps scolaire dans le premier degré : les effets de la semaine de quatre jours, rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale de mai 2002.

Consultable en ligne : <http://media.education.gouv.fr/file/05/3/6053.pdf>

Rythmes de l'enfant ; de l'horloge biologique aux rythmes scolaires, une expertise collective de l'INSERM d'avril 2001.

Consultable en ligne : <http://ist.inserm.fr/basisrapports/rythmenf.html>